



*Date de dépôt : 12 février 2025*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Marc Saudan : Quelle hausse prévue des primes maladie pour les retraités (proposition du PLR) ?**

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans une récente interpellation parlementaire<sup>1</sup> à l'Assemblée fédérale intitulée Quel impact de l'introduction d'une classe d'âge « sénior » dans la LAMal ?, un conseiller national PLR a interpellé le Conseil fédéral sur la possibilité d'augmenter la prime d'assurance-maladie des personnes âgées de plus de 65 ans en posant le constat suivant :*

*Les augmentations des primes d'assurance-maladie sont particulièrement difficiles pour la population active, notamment pour les familles qui paient au total un montant total supérieur à celui acquitté par les assurés plus âgés qui reçoivent pourtant largement plus de prestations.*

*Or, avec le vieillissement de la population le déséquilibre est toujours plus marqué entre la génération contributrice et la génération qui perçoit des prestations. In fine c'est l'acceptabilité du système qui est en péril.*

*Le Conseil fédéral peut-il estimer les conséquences qu'aurait eues l'introduction d'une classe d'âge pour les personnes âgées de plus de 65 ans, pour l'année 2025, à savoir :*

- *l'impact sur la prime moyenne pour les personnes de 25 à 45 ans ;*
- *l'impact sur la prime moyenne pour les personnes de plus de 65 ans ;*
- *l'impact sur le taux de subsides moyens, pour chacune des deux nouvelles classes d'âge.*

---

<sup>1</sup> <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefi?AffairId=20244421>

*Outre la rupture de la solidarité intergénérationnelle, cette proposition pose de nombreuses questions sur le soutien attendu que peuvent avoir nos aînés de la part de la classe politique. Cependant, il convient de savoir quel est le montant que représentent les frais médicaux des plus de 65 ans. A plus forte raison, en cas d'acceptation d'une telle proposition, il semble clair que ce sont les cantons qui passeront à la caisse à la suite des hausses des subsides qui s'ensuivraient mécaniquement avec une telle mesure.*

- 1. *Quel est le montant total de primes payées par les plus de 65 ans ?***
- 2. *Quel est le montant total des subventions cantonales pour les plus de 65 ans ?***
- 3. *Quel est le montant total de la part cantonale hospitalière pour les plus de 65 ans ?***
- 4. *Quelle serait la hausse prévue pour les personnes de plus de 65 ans dans le canton de Genève (augmentation moyenne de la prime par personne) ?***
- 5. *Quel serait le coût pour Genève suite aux hausses mécaniques des subsides d'assurance-maladie que provoquerait une telle mesure ?***
- 6. *Une hausse d'impôt serait-elle envisagée pour financer l'augmentation des subsides ?***
- 7. *Quelle est la position du Conseil d'Etat sur cette proposition ?***

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat est en mesure d'apporter les réponses suivantes aux questions posées :

### **1. Quel est le montant total de primes payées par les plus de 65 ans ?**

Le canton de Genève ne disposant pas de cette information, seule une estimation peut être produite sur la base des statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

En 2023, les primes payées par les plus de 65 ans au niveau national se sont élevées à 8 986,1 millions de francs et représentaient 25,5% du montant total des primes payées. A Genève, le montant total des primes payées en 2023 s'est élevé à 2 392,9 millions de francs. Aussi, si l'on applique ce taux au montant total des primes payées à Genève en 2023, le montant des primes payées par les plus de 65 ans représenterait près de 610,2 millions de francs.

## **2. Quel est le montant total des subventions cantonales pour les plus de 65 ans ?**

En 2023, tous subsides confondus, le montant s'est élevé à près de 128,5 millions de francs.

## **3. Quel est le montant total de la part cantonale hospitalière pour les plus de 65 ans ?**

En 2023, pour les plus de 65 ans, le total des parts cantonales payées pour les hospitalisations aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), dans les cliniques privées et hors canton s'élève à 296 781 139 francs.

## **4. Quelle serait la hausse prévue pour les personnes de plus de 65 ans dans le canton de Genève (augmentation moyenne de la prime par personne) ?**

Seule une estimation peut être produite sur la base des statistiques fédérales.

Au niveau national, les primes payées en 2023 par les plus de 65 ans s'élèvent à 8 986,1 millions de francs alors que les prestations générées s'élèvent à 18 140 millions de francs. Si on pose le principe que les primes devaient couvrir complètement les prestations, on peut postuler qu'elles auraient dû plus que doubler.

## **5. Quel serait le coût pour Genève suite aux hausses mécaniques des subsides d'assurance-maladie que provoquerait une telle mesure ?**

Depuis 2025, les montants des subsides ordinaires font l'objet d'une indexation sur la base de l'augmentation de la prime moyenne calculée par l'OFSP. Dès lors, la prise en compte de cette prime senior dans le calcul de la prime moyenne impactera mécaniquement le montant de l'indexation des subsides. Il n'est cependant pas possible d'en estimer le montant à ce jour.

## **6. Une hausse d'impôt serait-elle envisagée pour financer l'augmentation des subsides ?**

Non, aucune hausse d'impôt ne serait envisagée au niveau cantonal.

## **7. Quelle est la position du Conseil d'Etat sur cette proposition ?**

Le Conseil d'Etat n'a pas été directement interpellé au sujet de l'interpellation parlementaire (24.4421) qui a été déposée au Conseil national le 18 décembre 2024.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET